

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/CONF.56/INF.2  
28 septembre 1973  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

CINQUIEME CONGRES DES NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION DU  
CRIME ET LE TRAITEMENT DES DELINQUANTS

(Prière de donner à cette note d'information établie par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies une large publicité en la reproduisant, en totalité ou en partie, en l'importe quelle langue)

1. Une première circulaire d'information relative au cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/CONF.56/INF.1) a été publiée le 5 juin 1972. La présente note est une mise à jour des renseignements qui ont déjà été communiqués au sujet de la préparation du Congrès. Toutes les décisions n'ont pas encore été prises et de nombreux arrangements restent à mettre au point. Nous espérons néanmoins que les indications qui sont données ci-après sur l'état des travaux d'organisation du Congrès seront utiles aux Etats Membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à tous les autres intéressés. Ces indications devraient également permettre aux participants éventuels d'examiner suffisamment à l'avance la possibilité d'organiser des voyages par avion affrété et des voyages de groupes. Cette deuxième circulaire donnera, en particulier, aux intéressés la faculté d'échanger d'ores et déjà des vues sur les arrangements qui sont actuellement envisagés.

I. GENERALITES

2. Par sa résolution 415 (V) l'Assemblée générale a décidé que l'Organisation des Nations Unies convoquerait tous les cinq ans un congrès international pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Le premier Congrès s'est tenu à Genève en 1955; le deuxième, à Londres, en 1960; le troisième, à Stockholm, en 1965; et le quatrième, à Kyoto en 1970.

II. DATE ET LIEU DU CINQUIEME CONGRES

3. Le cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants se tiendra à Toronto (Canada) du 1er au 15 septembre 1975. Le Gouvernement canadien, qui sera l'hôte du Congrès, a nommé un coordonnateur. En même temps a été créé un petit groupe de travail qui a depuis lors formé le

noyau du Comité d'organisation canadien. Le Solliciteur général du Canada a réuni un comité consultatif national en janvier 1973; des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont participé à ses travaux et ont eu des échanges de vue approfondis avec le Solliciteur général. Un projet s'inspirant du texte de l'accord conclu entre le Gouvernement japonais et l'Organisation des Nations Unies à l'occasion du quatrième Congrès des Nations Unies a été rédigé par le Gouvernement canadien qui l'a présenté à l'Organisation.

### III. PARTICIPATION

4. Selon l'usage établi, le Congrès groupe trois catégories de participants, à savoir :

a) Des membres désignés officiellement par leur gouvernement, qui sont des experts en matière de défense sociale ou s'intéressent directement à la politique et aux programmes touchant la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (par exemple des spécialistes de la planification sociale, des experts et des responsables en matière d'éducation, d'action sociale, d'action en faveur de la jeunesse et en matière d'emploi, ainsi que des responsables de la politique générale) et qui ont une connaissance et une expérience particulières des questions inscrites à l'ordre du jour du Congrès;

b) Des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et qui s'intéressent aux questions de défense sociale.

c) Des personnes participant au Congrès à titre individuel, en raison de l'intérêt direct qu'elles portent aux questions de défense sociale (membres du corps enseignant des universités, représentants d'instituts de criminologie et de recherche sociale, membres d'organisations nationales non gouvernementales qui s'occupent de défense sociale, personnel des établissements pénitentiaires et des établissements pour mineurs délinquants, magistrats et membres d'associations de juristes, travailleurs sociaux, travailleurs sociaux s'occupant de la jeunesse, experts en pédagogie, fonctionnaires de police).

5. Telle sera aussi la formule de participation au Congrès de 1975, sous réserve cependant des modifications qui pourront devoir y être apportées s'il apparaît que toutes les demandes d'inscription ne peuvent être satisfaites compte tenu des ressources disponibles.

6. Lors des négociations avec le Gouvernement canadien il a été décidé qu'il ne serait ni possible ni souhaitable que le Congrès compte plus de 2 000 participants, décision qui a été confirmée par la suite par le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance. Cela entraînera certainement une limitation de la participation des personnes appartenant à la catégorie c) et l'on

étudie actuellement la formule qui sera adoptée. Cette limitation affecterait certainement les pays d'où seraient originaires la plupart de ces personnes. Il est évident qu'il serait difficile d'exclure les participants venant de pays éloignés et il faudra peut-être qu'on leur accorde la priorité sur les participants de pays proches qui sont déjà bien représentés au titre de la catégorie c); mais les critères de participation à ce titre n'ont pas encore été définitivement arrêtés.

#### IV. REUNIONS REGIONALES

7. La première réunion préparatoire régionale (en Asie) en vue du cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants s'est tenue à Tokyo (Japon) du 16 au 21 juillet 1973, dans les locaux du Ministère de la justice. Les Gouvernements canadien et australien ont envoyé des observateurs à cette réunion. Le Gouvernement brésilien a accepté d'accueillir la réunion préparatoire régionale pour l'Amérique latine, qui doit avoir lieu à Brasília du 4 au 10 novembre 1973. La réunion préparatoire régionale pour l'Afrique doit se tenir en 1974. Un séminaire interrégional sur l'utilisation de la recherche comme base de la planification et des politiques en matière de défense sociale (Copenhague, Danemark, 20-31 août 1973) a également contribué à fournir des sujets d'études pour le Congrès, et le Gouvernement danois a invité les gouvernements européens à envoyer des représentants à une réunion spéciale qui a eu lieu le 17 août pour examiner l'ordre du jour du Congrès.

8. Les pays des régions développées sont encouragés à envisager la possibilité de tenir des réunions préparatoires à leurs propres frais. Ce type de coopération est indispensable si l'on veut disposer d'études mondiales sur la question tout en ménageant le budget de l'Organisation des Nations Unies et les ressources du gouvernement hôte. Le Gouvernement canadien, par exemple, a reçu au Canada en juin 1973 des membres du Bureau du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance et des fonctionnaires du Secrétariat qui ont participé à cette occasion aux travaux du Congrès biennal canadien de criminologie et de pénologie. Des dispositions spéciales avaient été prises par l'Association correctionnelle et criminologique du Canada pour que soient examinés les aspects internationaux de la prévention du crime et de la lutte contre la délinquance et en particulier l'ordre du jour du cinquième Congrès des Nations Unies.

#### V. FRAIS DE PARTICIPATION

9. Les frais de participation, c'est-à-dire les frais de voyage et les indemnités de subsistance, seront à la charge des gouvernements participants en ce qui concerne leurs délégations respectives, des organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales en ce qui concerne leurs représentants et enfin, dans le cas des personnes participant à titre individuel, à la charge des intéressés eux-mêmes. Cela est conforme à l'usage établi. Etant ainsi avertis longtemps à l'avance, les gouvernements et les organisations devraient pouvoir

/...

plus facilement ouvrir les crédits nécessaires pour couvrir les frais de voyage et de subsistance des personnes qui les représenteront au Congrès. Il est important que les délégations comprennent des représentants de tous les services de justice pénale et de prévention du crime : police, prisons, tribunaux, mise à l'épreuve, libération sur parole, protection sociale, médecine légale, criminologie, etc. Aucune restriction ne sera apportée au nombre des représentants officiels car leur présence est indispensable au succès du Congrès. Les délégations ont eu jusqu'ici un nombre de participants variable, mais il y a lieu de signaler qu'elles ont assez souvent comporté entre 10 et 30 membres, ce qui a paru nécessaire pour que toutes les activités liées à la prévention et au traitement soient représentées. Pour l'information des participants éventuels, on notera que les prix actuels du Four Seasons-Sheraton Hotel varient entre 20 et 29 dollars des Etats-Unis pour une chambre à un lit et entre 27 et 35 dollars pour une chambre à deux lits, repas non compris. Le gouvernement hôte s'est entendu avec la direction du Four Seasons-Sheraton Hotel pour que toute modification des prix soit annoncée longtemps à l'avance et pour que les participants au Congrès bénéficient du tarif en vigueur en septembre 1974. On pourra donc calculer le montant exact des frais de logement un an avant la date du Congrès, c'est-à-dire au moment de l'inscription.

#### VI. PROGRAMME

10. Le cinquième Congrès des Nations Unies aura pour thème "La prévention du crime et la lutte contre la criminalité - le défi du dernier quart de siècle", et son ordre du jour, tel qu'il a été approuvé par le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance à sa deuxième session (E/CN.5/494), comportera les points suivants :

- 1) Formes et dimensions nouvelles, nationales et transnationales, de la criminalité;
- 2) Amélioration des systèmes de législation criminelle, d'application des lois, d'administration judiciaire et de traitement en vue de promouvoir la prévention du crime et le traitement des délinquants au sein de la communauté;
- 3) Le rôle nouveau qu'assument progressivement la police et les autres services chargés de l'application des lois; ce que l'on attend d'eux et les services qu'ils doivent fournir;
- 4) Le régime de la garde à vue et l'application de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus adopté par l'Organisation des Nations Unies;
- 5) Conséquences économiques et sociales de la criminalité : les nouveaux objectifs de la recherche et de la planification.

11. Les quatre dernières questions pourraient être examinées par différentes sections qui se réuniraient séparément; la première serait étudiée pendant les séances plénières, au cours desquelles des exposés et des allocutions pourront être également entendus.

12. Le programme du Congrès comportera également des visites dans des services de prévention et des établissements correctionnels du Canada, des projections de films et une exposition après le Congrès, le gouvernement hôte organisera des voyages et des excursions dans différents lieux pouvant présenter de l'intérêt pour les participants.

13. Le pays hôte est saisi d'une proposition relative à une exposition internationale d'oeuvres d'art réalisées dans les prisons. Elle émane de la Fondation canadienne des artistes des prisons, qui vient de clore sa quatrième exposition nationale annuelle. Le principal objet de cette activité est de favoriser l'éclosion des talents artistiques à l'intérieur des établissements pénitentiaires. Il a été suggéré que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies participent à l'exposition envisagée et choisissent à cet effet des oeuvres d'art réalisées dans les prisons de leur pays. Chaque pays participant sélectionnerait un nombre limité d'oeuvres jugées dignes d'être exposées. Elles seraient envoyées au Canada pour y être exposées au moment du Congrès et ensuite y faire l'objet d'une exposition itinérante. Des dispositions adéquates seraient prises pour assurer la sécurité des envois et pour réexpédier les oeuvres à leur propriétaire, ou les céder selon ses instructions. Pour organiser une exposition de cette nature, il convient de prendre en considération les points suivants : a) l'effet qu'elle peut avoir sur les pays qui ne sont pas en mesure d'y participer; b) la mesure dans laquelle les envois peuvent être sélectionnés sans soulever de critiques; c) le problème des limites à fixer aux dimensions et à la nature des envois. L'Organisation des Nations Unies et le gouvernement hôte estiment qu'une décision de cet ordre exige que les gouvernements participants soient consultés sur tous les points. Il leur faudrait donc connaître dès que possible les réactions des Etats Membres à cette proposition dont la mise en application exigera beaucoup de temps. Etant donné que c'est avant tout au gouvernement hôte qu'incombera la tâche d'organiser cette exposition, les observations peuvent être adressées directement à l'adresse suivante :

Office of the Canadian Co-ordinator  
Fifth United Nations Congress on the  
Prevention of Crime and the Treatment  
of Offenders  
Post Office Box 1975, Station B  
Ottawa, Ontario K1P 5R5  
Canada

14. Les langues officielles du Congrès seront l'anglais, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Des renseignements complémentaires sur les services des réunions seront communiqués en temps opportun.

/...

## VII. DOCUMENTATION

15. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies établira un document de travail sur chacun des points fondamentaux de l'ordre du jour. Ces documents fourniront la base des débats; on y exposera les éléments de la question à traiter en indiquant quelles sont les préoccupations des différents pays et en s'efforçant de définir les principaux problèmes à traiter. Les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social pourront également établir, sur l'invitation du Secrétariat, des documents d'information sur telle ou telle question se rapportant aux différents sujets examinés. Les Etats Membres seront invités à préparer, avant le Congrès, des exposés où ils formuleront leur point de vue national.

16. La documentation sera envoyée aux participants au moins six semaines à l'avance et il n'y aura pas de distribution de documents au cours du Congrès.

VIII. REUNION DE "PETITS GROUPES"

17. Le Congrès doit assurer la réunion de groupes d'intérêt scientifique et professionnel divers et nombreux. Des organisations qui voudraient se réunir au même moment ont déjà formulé des demandes à cet effet. Cela crée un problème, car le nombre des participants au Congrès est limité pour des raisons d'organisation, d'installation matérielle et de place et il ne serait pas possible d'admettre dans la salle du Congrès toutes les personnes qui assisteraient à ces réunions - mise à part la question de savoir si elles remplissent les conditions requises officiellement pour y participer. On s'efforce donc de décourager la tenue de réunions qui susciteraient chez les intéressés un vain espoir de participer au Congrès et l'Organisation des Nations Unies serait reconnaissante aux groupes qui envisagent d'organiser de telles réunions de bien vouloir la consulter longtemps avant d'avoir arrêté leurs plans. De façon générale, il ne serait pas prudent de prévoir de réunions dont tous les participants ne seraient pas autorisés à assister au Congrès.

18. A Kyoto, en 1970, un consultant a été chargé d'organiser les réunions de groupes, pour lesquelles le gouvernement hôte a fourni des salles. Mais il n'a pas été possible d'assurer des services d'interprétation; cela ne le sera pas non plus en 1975. Tous les interprètes disponibles seront affectés à plein temps au service des séances officielles, à l'exclusion de toutes les autres. Les organisateurs n'ont donc le choix qu'entre deux solutions : constituer des groupes ayant une langue commune ou de pourvoir eux-mêmes à l'interprétation consécutive des débats. Néanmoins, l'Organisation des Nations Unies et le gouvernement hôte examinent la question et, si une aide supplémentaire peut être fournie, cela sera annoncé dans la prochaine circulaire. On s'efforce de faire le nécessaire pour réunir un groupe scientifique afin de donner une place spéciale aux chercheurs et de leur permettre d'échanger leurs vues. Une fois de plus, il doit être bien entendu qu'il n'y aura pas de services d'interprétation prévus, mais le gouvernement hôte pourrait envisager d'assurer l'interprétation en anglais et en français.

IX. INSCRIPTIONS ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

19. Les inscriptions pour le Congrès auront lieu à partir de septembre 1974 et des renseignements complets sur les formalités à remplir seront fournis dans des circulaires d'information ultérieures. Entre-temps, toute demande de renseignements relatifs au Congrès, aux questions qui y seront traitées et à l'organisation des séances devra être envoyée à l'adresse suivante :

Executive Secretary for the Fifth United Nations  
Congress on the Prevention of Crime and the  
Treatment of Offenders  
United Nations  
New York, N.Y. 10017

-----





This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).